LA PAZ: ANALYSE DE L'AUTOÉVALUATION DE CULTURE 21: ACTIONS

AOÛT 2018











Dans le cadre de sa participation en tant que Ville Pilote de l'Agenda 21 de la culture, la ville de La Paz en Bolivie s'est livrée en août 2018 à l'exercice d'autoévaluation de ses politiques culturelles et du développement durable. Cette activité s'appuie sur le document Culture 21:

Actions approuvé par la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) en mars 2015. Ce document permet aux villes du monde entier d'examiner leurs points forts et leurs points faibles dans ce domaine selon des directives communes. De plus, cet exercice permet de comparer l'évaluation de chaque ville à la moyenne extraite des opinions du panel d'expert·e·s au niveau mondial.

L'exercice mené à La Paz a pu compter sur la participation du personnel de différents départements de la municipalité, ainsi que celle de plusieurs représentant·e·s de la société civile, organisations, collectifs, centres culturels et citoyen·ne·s (voir annexe 1). Élaboré par Antoine Guibert, expert de l'Agenda 21 de la culture, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Commission Culture, ce document synthétise et analyse les évaluations effectuées dans la ville de La Paz, les compare aux moyennes mondiales et suggère certains aspects qui mériteraient une forme de suivi. Ce rapport servira de base à l'élaboration du programme de travail de La Paz par un groupe d'agent·e·s locaux·les, sur les conseils d'Antoine Guibert, et qui constituera un élément central du développement du programme Ville Pilote.



BILAN GÉNÉRAL

En général, La Paz obtient des moyennes de niveau intermédiaire dans la majorité des thématiques de Culture 21 : Actions. La ville se situe au-dessus des notes attribuées par le panel mondial d'expert·e·s de 2015, sauf dans deux thématiques, où elle obtient des moyennes inférieures aux moyennes mondiales.

Comme le montre le schéma 1, La Paz se distingue en particulier dans les thématiques « 6. Culture, équité et inclusion sociale » (elle obtient une moyenne de 62,50 %, bien au-dessus de la moyenne mondiale de 35 %); « 2. Patrimoine, diversité et créativité » (avec une moyenne de 59,50 %, au-dessus de la moyenne mondiale de 50 %); « 1. Droits culturels » (avec une moyenne de 56,25 %, au-dessus de la moyenne mondiale de 35 %) et « 9. Gouvernance de la culture » (elle obtient une moyenne de 55,50 %, bien au-dessus de la moyenne mondiale de 37 %).

La ville obtient des notes intermédiaires dans les thématiques : « 7. Culture, planification urbaine et espace public » (une note de 48 %, un peu supérieure à la moyenne mondiale de 44 %) et « 3. Culture et éducation » (elle obtient une moyenne de 42,50 %, un peu audessus de la moyenne mondiale de 38 %).

La Paz obtient des moyennes plus faibles dans les thématiques : « 4. Culture et environnement » (avec un 31,25 %, légèrement supérieur à la moyenne mondiale de 30%) ; « 8. Culture, information et connaissance » (avec une moyenne de 24 %, en dessous de la moyenne mondiale de 43 %) ; et « 5. Culture et économique » (elle obtient une moyenne de 21 %, alors que la moyenne mondiale est de 38 %)¹.

¹ Le Guide d'autoévaluation « Culture 21 : Actions » demande aux villes d'attribuer une note de 1 (l'action n'est pas développée ou à l'état très embryonnaire) à 9 (l'action bénéficie d'un développement intégral) pour les 100 actions qui composent « Culture 21 : Actions » ; le guide propose également une description qui aide les villes à se positionner. Pour chaque action, une note entre 1 et 3 correspond à un « niveau embryonnaire » ; entre 4 et 6 à un « niveau en développement ou intermédiaire » ; et entre 7 et 9, la ville se situe à un « niveau bien développé ». Les pourcentages qui accompagnent l'évaluation de chaque engagement thématique de « Culture 21 : Actions » sont issus des notes de 1 à 9 attribuées à chaque action analysée.

Figure 1: Autoévaluation de La Paz et données du Panel Mondial 2015





Dans la thématique des droits culturels, la ville de La Paz obtient une moyenne de 56,25 %, alors que la moyenne mondiale se situe à 35 %. Cette thématique constitue l'un des points forts de la ville, car elle y obtient ses notes les plus élevées. Parmi les actions évaluées, la ville affiche un niveau bien développé dans trois actions, un niveau en développement pour six actions et une action au niveau embryonnaire.

La ville se distingue donc dans trois actions placées au niveau bien développé, et qui concernent :

- L'adoption d'un texte de référence sur les droits, les libertés et les responsabilités culturelles (action b), où est mise en avant l'adoption en 2017 de la Loi municipale autonome d'encouragement, sauvegarde, développement et promotion des cultures et des arts de la municipalité de La Paz [ci-après « la Loi des Cultures »], ainsi qu'une série d'instruments qui envisagent cet aspect, comme la Loi de médecine traditionnelle ancestrale bolivienne, la Loi de l'interculturalité ou la Loi du patrimoine culturel.
- L'adoption de mesures pour faciliter la participation des habitant·e·s dans l'établissement des priorités, la prise de décisions, l'exécution ou l'évaluation des politiques culturelles (action c), entre autres, avec la création du Conseil citoyen de planification des cultures et des arts (« Concipculta »), une instance de représentation de la société civile, ainsi que différents instruments de participation citoyenne prévus par la Loi des Cultures, tels que les Journées culturelles.
- L'existence de politiques et programmes ayant pour objectif l'implication plus élargie et plus active des habitant·e·s dans les pratiques culturelles et la création culturelle (action f), où se détache une multitude d'actions et programmes, comme par exemple les Foires dominicales, le programme La Paz Lit, le Megafestival, les Foires de district, les événements Une nuit au cimetière, Une nuit au musée ou l'Espace interactif Pipiripi.

Quant aux six actions ayant été situées au niveau en développement, elles sont liées à :

- Le fondement explicite des politiques culturelles locales sur les droits culturels (action a, identifiée à un niveau intermédiaire avancé), en particulier depuis l'adoption en 2017 de la Loi des Cultures, même si le caractère récent de la loi est souligné, tout comme le manque de règlement d'application de cette dernière au moment de l'exercice d'autoévaluation.
- L'attention particulière portée aux personnes et groupes les plus vulnérables au sein des politiques culturelles (action q, identifiée à un niveau intermédiaire avancé),



par exemple avec le programme Barrios de verdad (« De véritables quartiers »), La Paz Lit, l'École-Atelier, les CARES, les Maisons des personnes âgées, la Maison des femmes ou l'action culturelle dans les zones périphériques ou les communes les plus éloignées, par exemple avec les programmes Culture communautaire vivante.

- L'existence de politiques et programmes pour augmenter le nombre de personnes membres actif·ve·s au sein des organisations de la société civile dédiées aux thématiques culturelles (action j) : les participant·e·s soulignent que l'action proposée ici s'inscrit dans une vision occidentale qui s'adapte mal au contexte de La Paz, où la société civile est déjà très organisée et où il existe de nombreuses organisations, rendant toute nécessité de programmes en la matière obsolète.
- L'existence de standards de services minimums pour garantir les services culturels de base (action d), où il a été indiqué que ce genre de standards ne semble pas exister, en raison, entre autres, du manque d'indicateurs et de statistiques. Certains programmes travaillent néanmoins en ce sens, par exemple La Paz Lit.
- L'existence d'une analyse détaillée des obstacles qui entravent l'accès et la participation des citoyen·ne·s à la vie culturelle (action e), où il a été souligné que des instruments permettent une certaine analyse, comme les Journées culturelles ou l'enquête sur la culture, bien qu'il ne semble pas exister d'analyse détaillée ou systématique dans ce domaine.
- L'existence de programmes comprenant dans leurs objectifs l'élargissement des opportunités de participation des femmes à la vie culturelle parmi leurs objectifs, et établissant des mesures contre toute discrimination liée au genre (action h), où certains projets et activités ont été mentionnés, telles que les activités de la Maison des femmes ou sur la *chola* de La Paz. Néanmoins, un débat a eu lieu entre les participant·e·s sur la nécessité d'adopter une perspective interculturelle sur les questions de genre, en prenant notamment en compte la perspective indigène du Chachawarmi, ainsi que de nouvelles visions autour du mouvement LGBT et la définition actuelle du genre.

Enfin, la ville obtient une note plus faible avec une action placée au stade embryonnaire, et qui concerne l'inclusion des droits culturels de façon explicite parmi les priorités des organisations de la société civile qui travaillent sur les droits humains (action i).

En général, il convient de noter que la Loi des Cultures constitue une avancée importante pour la reconnaissance des droits culturels dans la ville. D'autre part, un débat semble surgir dans ce domaine sur l'existence d'une tension entre l'accès pour tou·te·s à la



culture (gratuité) et la nécessité d'une juste rétribution des professionnel·le·s de la culture. Il faut également faire remarquer l'importante approche interculturelle qui existe à La Paz, en particulier du fait que ce sont les « cultures » au pluriel qui sont envisagées, ce qui souligne la reconnaissance et le droit à la diversité culturelle dans la ville, ainsi que tout le travail effectué sur les droits culturels des peuples autochtones.

Dans le domaine des droits culturels, les participant·e·s ont identifié comme bonnes pratiques : le programme Culture communautaire vivante, les Foires dominicales et de district, le Megafestival urbain et le soutien aux cultures urbaines de la ville, le Musée Pipiripi, le programme Barrios de verdad, avec des activités culturelles telles que des fresques qui récupèrent l'histoire du quartier, la Loi sur la diversité sexuelle, le Programme d'interculturalité notamment avec la médecine traditionnelle et la récupération des lieux sacrés, l'implication de la société civile et la Rencontre des arts urbains.



Dans cette thématique, la ville de La Paz obtient une moyenne de 59,50 %, alors que la moyenne mondiale se situe à 50 %. Cette thématique constitue également l'un des points forts de la ville, car elle y obtient l'une de ses notes les plus élevées. Parmi les actions évaluées, la ville affiche un niveau bien développé dans quatre actions, un niveau en développement pour sept actions et une action au niveau embryonnaire.

Les quatre actions identifiées dans la ville comme à un niveau bien développé concernent:

- L'existence d'un département chargé des politiques culturelles (action a) avec le Secrétariat des cultures.
- La célébration d'activités culturelles ayant vocation à donner de la visibilité à la création artistique et promouvoir les rencontres entre les différents groupes de la population (action d).
- L'existence de politiques de soutien des arts, avec une attention particulière aux différentes disciplines (action h).
- L'interculturalité et la reconnaissance de la diversité des expressions culturelles (action f) où la ville se distingue tout particulièrement avec la création de la Délégation de l'interculturalité, la Loi de l'interculturalité et toutes les activités et programmes existant dans ce domaine, ainsi que la diversité des expressions culturelles, qu'elles soient traditionnelles ou urbaines.

La ville obtient des notes de niveau intermédiaire dans sept actions, à savoir :

- L'existence d'un budget pour la culture, adéquat à la possibilité de développement durable de la vie culturelle locale (action b, identifiée à un niveau intermédiaire avancé), où il a été souligné que 3,5 % du budget municipal est consacré à la culture, tel que le prévoit la Loi des Cultures, ainsi que 2 % dans les POA (plans opérationnels annuels) de quartier (non obligatoire).
- L'existence et l'accessibilité aux structures diverses dédiées à la formation, à la création et à la production culturelles (action c, identifiée à un niveau intermédiaire avancé), comme par exemple avec l'Unité des gestionnaires municipaux·les, le projet Marché culturel, les CITE et l'École-Atelier ou les Maisons des arts de quartier.
- L'existence de politiques et programmes qui construisent l'excellence à partir de la proximité avec les habitant·e·s et leurs initiatives (action e, identifiée à un niveau intermédiaire avancé), où ont été cités différents programmes et activités, notamment la Foire d'El Prado, le programme La Paz Lit, la Longue nuit des musées, les formations à destination des guides pour le patrimoine funéraire,



le Programme Former les formateur-rice-s, le muralisme participatif ou le Programme de promotion et soutien aux projets de la société civile.

- La présence significative et équilibrée de productions locales dans l'ensemble des activités de la ville (action k, identifiée à un niveau intermédiaire avancé), pour laquelle a été signalée une importante présence d'expressions culturelles locales, même si une certaine insuffisance dans les infrastructures locales de diffusion a été soulignée.
- L'existence de politiques et programmes de protection et promotion de la diversité linguistique, et en particulier des langues minoritaires ou minorisées (action g, identifiée à un niveau intermédiaire faible), où ont été signalées les formations dispensées aux fonctionnaires en langue aymara, et d'autres actions de ce domaine, par exemple sur la langue leko ou les traductions en aymara. Les participant·e·s ont toutefois fait remarquer qu'il n'existe pas de politique stable et explicite en la matière, et qu'il faudrait inclure d'autres langues comme celle des signes ou le braille.
- La protection du patrimoine culturel sous toutes ses dimensions, matérielle comme immatérielle (action i, identifiée à un niveau intermédiaire faible), où il a été signalé qu'il existe des instruments dans ce domaine, tels que la Loi des Cultures, qui comprend un chapitre sur le patrimoine culturel. Dans le domaine du patrimoine immatériel, on remarque d'importants efforts déployés ces dernières années. Néanmoins, il semble y avoir un problème législatif d'ordre national qui ne permet pas de protection efficace du patrimoine culturel, en particulier de l'immatériel. De même, un manque de coordination interne au sein de la municipalité a été mentionné, notamment avec les services d'urbanisme, ainsi qu'un manque de ressources et la nécessité d'une volonté politique plus forte en la matière.
- La coopération culturelle internationale (action l, identifiée à un niveau intermédiaire faible), où il a été signalé qu'il existe différents programmes dans le domaine culturel avec les agences de coopération internationale, même si l'on remarque une forte diminution de ces programmes ces dernières années et qu'une nécessité de donner une structure entre les différents niveaux de gouvernement et les agences de coopération a été soulevée.

Pour finir, la ville obtient sa note la plus faible pour une action, située au stade embryonnaire, et liée à l'existence de politiques et programmes dédiés à la culture scientifique (action j).

Dans l'ensemble de cette thématique, les participant·e·s ont identifié comme bonnes pratiques : le programme de Médecine traditionnelle ancestrale, le processus



de reconnaissance du Marché des sorcières comme patrimoine immatériel ; la reconnaissance des sites sacrés ; les concours et les prix qui promeuvent la création culturelle ; la promotion des expressions culturelles urbaines ; le soutien aux festivals, y compris internationaux ; le programme Barrios de verdad, qui inclut une dimension culturelle ; le programme Culture communautaire vivante ; l'École-Atelier, les activités dans les cimetières, le soutien aux fêtes traditionnelles comme patrimoine immatériel ; la reconnaissance du design et de toutes les expressions culturelles comme moteurs du changement ; et les programmes de Culture citoyenne, notamment les Zèbres.



Pour cette thématique, la ville obtient une moyenne de 42,50 %, alors que la moyenne mondiale se situe à 38 %. De façon générale, la ville obtient un niveau intermédiaire, avec une action évaluée au niveau bien développé, sept actions au niveau en développement et deux actions au niveau embryonnaire.

La ville se distingue dans l'action en lien avec l'existence de dispositifs qui facilitent le partage d'informations sur les activités culturelles et les opportunités d'éducation culturelle (action e), où La Paz obtient une note de niveau bien développé, grâce aux différents dispositifs d'information mis en place par la municipalité, comme par exemple l'agenda municipal Jiwaki.

Quant aux actions ayant reçu des notes intermédiaires, elles concernent :

- La mise en valeur des ressources culturelles locales dans les stratégies d'éducation (action a), où ressort une mise en valeur adéquate au sein des stratégies nationale et municipale d'éducation, ainsi que dans la Loi des Cultures, même s'il a été signalé que l'application et les ressources qui y sont consacrées affichaient une certaine difficulté.
- Le lien établi entre politique éducative municipale et politique culturelle (action b), où l'on dénote un certain lien, par exemple à travers la Loi des Cultures ou le Fondart, même s'il ne semble pas qu'une stratégie locale spécifique ait été approuvée dans ce domaine.
- L'existence d'une plateforme ou un réseau local qui réunit les acteur·rice·s public·que·s, civiles et privé·e·s du domaine de la culture, de l'éducation et de la formation permanente (action c), pour laquelle a été citée l'existence du Concipculta et d'autres conseils citoyens, ainsi que de nombreux réseaux comme le tissu de Culture communautaire vivante ou le réseau Telartes. Toutefois, les participant·e·s ont signalé que les réunions se font de façon ponctuelle, et qu'il faudrait davantage de collaboration entre les acteur·rice·s, les plateformes continuant d'être très sectorielles. Il·elle·s ont souligné la nécessité d'une stratégie globale qui puisse réunir tou·te·s les acteur·rice·s dans le domaine de la culture et de l'éducation, ainsi que dans d'autres domaines.
- La création d'activités éducatives en milieu formel et informel (action d), où a été signalé un effort de la part des institutions culturelles dans ce domaine, surtout du côté des centres culturels ou des universités, et principalement dans un environnement informel, même si les participant·e·s ont souligné le caractère limité et insuffisant de cet effort.



- L'acquisition d'aptitudes et de connaissances culturelles dans les programmes scolaires d'éducation primaire et secondaire (action f), pour laquelle il a été précisé que cette inclusion est prévue par différentes lois mais, pour une partie des participant·e·s, l'application de ces dispositifs légaux n'est pas si efficace que ça.
- La présence d'activités culturelles (création, diffusion et médiation) dans les écoles et les centres de formation, associations et entreprises (action g), pour laquelle les participant·e·s soulignent des efforts en ce sens, même s'ils ne semblent pas suffisants.
- L'existence d'une offre locale d'éducation artistique (action h), où il a été indiqué qu'il existe une offre locale vaste mais qu'elle est majoritairement privée, et en grande partie informelle (sans permis ni contrôle institutionnel), ce qui semble en affecter la qualité.

La ville obtient des notes de niveau embryonnaire dans deux actions, à savoir :

- L'existence d'une offre locale de formation en gestion et politiques culturelles qui promeut une approche globale des facteurs culturels au sein du développement humain (action i), pour laquelle il a été indiqué que la municipalité dispose d'un programme de renforcement du secteur productif des arts et que les universités dispensent des formations ponctuellement.
- La présence des droits culturels, ainsi que des droits humains en général, dans les programmes éducatifs et les activités de formation des secteurs culturels (action j).

Dans cette thématique, les participant·e·s identifient comme bonnes pratiques : les activités de danse folklorique dans les écoles ainsi que la forte présence du patrimoine immatériel dans l'éducation publique et privée ; le Programme de culture citoyenne des Zèbres ; le transport public Pumakatari avec des comportements éducatifs dans le transport ; le Programme Arusa et les 21 concours municipaux ; la campagne La Paz Merveilleuse pour la fierté et l'éducation citoyenne ; les CARE ; l'initiative Cartable d'école avec la fourniture de matériel scolaire ; la politique de démocratisation avec le Centre de formation aux arts et les Maisons de la culture des quartiers ; les Foires dominicales ; la Longue nuit des musées ; l'action volontaire de la société civile dans la culture ; le programme La Paz Lit ; et le programme Las Chaskas de la société civile, en lien avec Culture communautaire vivante.



Dans cette thématique, la ville obtient une moyenne de 31,25 %, un peu au-dessus de la moyenne mondiale de 30 %. Ce domaine constitue l'une des faiblesses de La Paz, car elle y obtient ses notes les plus faibles et elle s'y situe globalement à un stade embryonnaire. Parmi les actions évaluées, la ville n'affiche aucune action au niveau bien développé, cinq ont été placées au niveau en développement et les cinq restantes au niveau embryonnaire.

La ville obtient des notes intermédiaires dans les actions suivantes :

- La gastronomie, reconnue comme une activité constitutive de la culture locale (action e, évaluée à un niveau intermédiaire avancé), où la ville se démarque avec une série d'initiatives liées à la gastronomie locale, ainsi que des foires de promotion des produits locaux. Cependant, ces actions ont été identifiées à un niveau intermédiaire car elles ne sont pas très étendues.
- La promotion des modes de production et de consommation fondés sur la connaissance des produits locaux (action d).
- L'adoption de mesures pour faciliter et promouvoir les initiatives citoyennes relatives à l'utilisation durable des espaces publics, en particulier celles qui sont liées à des aménagements paysagers ou à d'autres exemples d'innovation sociale (action f), pour laquelle a été signalé le Plan directeur de zones vertes, qui tient compte de cet aspect et il existe des initiatives municipales dans la zone rurale de La Paz, même si elles font preuve d'un caractère général et de peu de visibilité.
- La reconnaissance de l'intérêt culturel des espaces naturels au travers de programmes spécifiques (action h), où il a été signalé la reconnaissance d'espace sacrés ou du Wayna Potosí, même s'il ne semble pas qu'une action significative soit menée en la matière.
- L'existence d'instances ou de plateformes qui relient les organisations publiques, privées et de la société civile qui travaillent sur la relation entre les domaines culturel et environnemental (action j), pour laquelle des collaborations ponctuelles ont été mentionnées.

Quant aux notes de niveau embryonnaire, elles concernent cinq actions :

- Les stratégies locales de promotion de la durabilité environnementale ne semblent pas faire apparaître la culture ni les facteurs culturels de façon significative (action a).
- Les politiques culturelles locales ne semblent pas expliciter les connexions entre culture et durabilité environnementale (action b).



- La coordination entre les secrétariats à la culture et à l'environnement (action c), pour laquelle a été signalée une collaboration dans le cadre du programme Ecolab dans l'espace Pipiripi, même s'il a été souligné un manque général de coordination entre ces départements.
- La préservation des connaissances et des pratiques traditionnelles pour contribuer à l'usage durable des ressources de l'écosystème (action g), où les participant es ont indiqué le peu d'actions ou de programmes dans ce domaine.
- L'évaluation des impacts environnementaux des organisations culturelles (action i), où peu d'actions ou programmes ont été détectés.

Dans cette thématique, les participant·e·s ont identifié comme bonnes pratiques le programme Ecolab dans l'espace Pipiripi ; la sauvegarde/récupération de la gastronomie et la reconnaissance des sites sacrés.



Pour cette thématique, La Paz obtient une moyenne de 21 %, en dessous de la moyenne mondiale, qui se situe à 38 %. Ce domaine constitue l'une des faiblesses de La Paz, car elle y obtient sa moyenne la plus basse et elle s'y situe globalement à un stade embryonnaire. Parmi les actions évaluées, la ville n'affiche aucune action au niveau bien développé, quatre actions ont été situées au stade en développement et huit au niveau embryonnaire.

En général, il faut souligner que la Loi des Cultures tient compte de la relation entre culture et économie, mais cette thématique est très récente à La Paz et se trouve actuellement en plein développement. Le Secrétariat des cultures entame un programme dans les industries culturelles ainsi qu'un projet de marché culturel. Bien que les participant·e·s à l'atelier d'autoévaluation reconnaissent un effort important mené par la municipalité dans ce domaine, il·elle·s ont souligné que cet élan est récent et qu'il n'est pas encore totalement accompli.

La ville obtient des notes de niveau intermédiaire dans quatre actions :

- Les stratégies de développement économique local ne semblent pas intégrer les logiques spécifiques de l'économie de la culture (action a), étant donné que le Secrétariat à l'économie s'occupe de quelques secteurs culturels, comme l'artisanat ou la gastronomie par exemple, mais cette action se développe vers le secteur des entreprises en général, sans toujours prendre en compte la spécificité du secteur culturel. D'autre part, un manque de coordination au sein de la municipalité a été signalé.
- La promotion de modèles économiques publics ou mixtes qui rendent possible la mise en valeur ou la multiplication des contributions volontaires aux projets culturels (action g), pour laquelle les participant·e·s ont indiqué que la Loi des Cultures prévoit un soutien au mécénat.
- La reconnaissance de la valeur du maintien des métiers implantés sur le territoire (action i), où il a été souligné le soutien municipal au secteur de l'artisanat, ainsi que l'École-Atelier.
- L'inclusion de thématiques et projets culturels dans les programmes de responsabilité sociale des entreprises (action k), pour laquelle il semble exister plusieurs cas, même s'il semblerait qu'il n'y ait pas assez de soutien en ce sens.

La ville obtient un niveau embryonnaire dans huit actions, notamment :

• L'analyse de la contribution économique des acteur·rice·s culturel·le·s à l'économie locale (action b), où ont été citées quelques analyses ponctuelles, par exemple de l'impact économique des fêtes traditionnelles et des foires, ainsi que l'étude de l'observatoire de



l'OEI sur la richesse générée par La Paz dans le domaine de la culture. Toutefois, ces études continuent de n'être que des balbutiements et ne sont pas régulières.

- L'existence de grilles de contractualisation et de rétribution adaptées aux caractéristiques des travailleur-se-s du secteur culturel, reconnaissant les droits d'auteur-rice-s et les autres droits connexes (action c), pour laquelle a été mise en avant une législation qui ne semble pas garantir suffisamment le respect de ces droits.
- L'existence d'espaces d'information et de formation sur les droits d'auteur-rice et sur les modèles économiques en lien avec les pratiques de création partagée et avec les nouvelles formes de distribution (action d), où différentes activités ont été citées, notamment avec l'Unité Formart ou à travers l'incubateur d'entreprises, ainsi que différents ateliers et espaces d'information. Toutefois, les participant-e-s ont souligné le caractère naissant de ces mesures.
- Les programmes dédiés à l'accès à l'emploi et à l'insertion (action e) ne semblent pas inclure les connaissances et les compétences culturelles, même si certains projets se démarquent, comme dans le cas de l'École-Atelier.
- Les mécanismes de financement spécifiques aux projets culturels qui ont une vocation commerciale (action f), pour laquelle les participant·e·s ont signalé l'existence de mécanismes généraux de financement pour le secteur des entreprises dont profitent les entreprises de gastronomie ou d'artisanat, par exemple. Néanmoins, il n'existe pas de perspective spécifique à la culture.
- Les partenariats entre les acteur·rice·s culturel·le·s et les entreprises, par exemple au travers de schémas d'innovation et de transfert des connaissances (résidences) (action h), où il a été souligné qu'il existe des collaborations entre certains secteurs, comme celui de la littérature, mais qu'elles ne semblent pas assez élargies.
- Le tourisme (action j), où a été cité le plan de tourisme intégrant la culture, même si selon les participant·e·s, cette intégration n'est que naissante et qu'il manque une coordination interne à la municipalité, ainsi qu'une meilleure connexion aux communautés locales. Selon eux/elles, il serait nécessaire de réfléchir davantage sur le modèle touristique, qui devrait aller au-delà de la diffusion et de la promotion afin de développer également des interventions préalables.
- Les organisations entrepreneuriales locales, comme les Chambres de commerce (action l), ne semblent pas avoir de politiques et de programmes spécifiques dans le domaine de la culture, bien qu'ait été signalé un rapprochement naissant entre la Chambre de commerce et le Secrétariat des cultures.

Dans cette thématique, les participant·e·s ont identifié comme bonnes pratiques : la promotion des expressions culturelles urbaines, l'École-Atelier et les CITE.



EPour cette thématique, la ville obtient une moyenne de 62,50 %, très supérieure à la moyenne mondiale de 35 %. Cette thématique constitue l'un des points forts de la ville, car elle y obtient sa note la plus élevée. Parmi les actions évaluées, la ville affiche un niveau bien développé dans quatre actions, un niveau en développement pour huit actions et aucune action au niveau embryonnaire.

Les quatre actions identifiées dans la ville comme à un niveau bien développé concernent:

- L'inclusion de groupes en situation de désavantage et des zones les plus difficiles (en termes de pauvreté ou d'exclusion) du territoire (action f), où il a été signalé que les institutions culturelles mènent une multitude de programmes et de projets qui incluent ces groupes ou qui sont menées dans les zones les plus éloignées de la ville, comme par exemple le programme Barrios de verdad et les Maisons communales, le programme des Caravanes culturelles, les activités dans le domaine de la médecine traditionnelle, ou le programme Focoarte.
- La capacité d'identifier et faire face aux facteurs culturels qui entravent l'accès à certains services publics (action d), où il a été signalé qu'il existe différents programmes de formation à destination des professionnel·le·s et des organisations de la sphère sociale, comme par exemple les ateliers périodiques s'adressant au personnel de la santé, ou les programmes de formation en langue aymara pour les fonctionnaires municipaux·les.
- L'encouragement à l'innovation culturelle pour les jeunes, qui intègrent des aspects relatifs à l'inclusion sociale, les langages culturels, les environnements numériques ou l'égalité des genres (action j), où il semble exister plusieurs projets, parmi lesquels se détache le programme La Paz Lit, le programme Arusa (mot aymara signifiant « notre voix »), le Megafestival et le programme pour les « tribus urbaines » ou les activités de l'Institut de la Jeunesse.
- L'existence de plateformes et réseaux locaux d'associations, coopératives et organisations du secteur tertiaire qui développent leurs activités en relation avec la culture, l'équité et l'inclusion sociale (action k), où a été souligné le caractère hautement organisé de la société civile, par exemple avec le tissu composant Culture communautaire vivante.

La ville obtient un niveau intermédiaire dans huit actions, à savoir :

 L'inclusion de manière explicite des aspects culturels au sein des stratégies de la sphère sociale (santé, emploi, bien-être et inclusion sociale) (action a), où se démarquent certains programmes, par exemple celui des Barrios de verdad ou la Maison des femmes.

CULTURE, ÉQUITÉ ET INCLUSION SOCIALE

- Les diagnostics sur les facteurs déterminant la vulnérabilité ou la fragilité culturelle de certains groupes ou individus sur le territoire (action b), pour laquelle a été signalée la réalisation de certains diagnostics ponctuels, par exemple avec le programme des Barrios de verdad, qui procède à un diagnostic initial dans chaque communauté ou avec l'analyse réalisée dans le cadre du plan La Paz 2040.
- L'analyse des liens entre bien-être personnel, santé et pratiques culturelles (action c), où ont été mentionnées les études réalisées dans le cadre du programme de Médecine traditionnelle. Toutefois, les participant·e·s ont fait remarquer le caractère insuffisant de l'analyse, qui devrait être périodique et globale dans le domaine de la relation entre bien-être personnel, santé et culture.
- La promotion active de la participation des femmes aux activités et organisations culturelles (action e), pour laquelle a été soulignée l'importante organisation d'activités destinées aux femmes et l'existence de la Maison des femmes.
- L'accessibilité des équipements et des espaces culturels pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap (action g), où il a été signalé qu'il existe des réglementations relatives aux nouvelles constructions. Toutefois, leur application fait défaut dans les édifices construits avant l'adoption de ces mesures.
 Dans certaines zones, comme dans la partie sud de la ville, l'accès des personnes handicapées est davantage pris en considération, mais il semble qu'il manque une réflexion plus globale sur cet aspect.
- La prise en compte de la dimension culturelle dans les stratégies locales de résolution des conflits (action h), où a été signalé le Programme de prévention de la violence « intelligence émotionnelle », ainsi que les programmes de culture citoyenne, notamment celui des Zèbres. Il a été souligné que les stratégies de résolution des conflits pourraient bénéficier de davantage de formalité.
- L'existence de programmes pour promouvoir la coopération intergénérationnelle (action i), où ont été cités de nombreux programmes en ce sens, dont le Programme d'alphabétisation des personnes âgées, les activités sportives qui favorisent l'échange entre les générations, les activités du Club des personnes âgées, des Conservatoires pour les personnes âgées, de la Maison du Poète ou de l'espace Pipiripi, ainsi que le programme La Paz Lit, les Foires dominicales, ou les rencontres avec les grands-parents, organisées par les bibliothèques.
- Le développement de campagnes de sensibilisation de la part des organisations locales de la société civile (action l), pour laquelle il a été souligné le dynamisme et l'importance des activistes et des collectifs citoyens, ainsi que les campagnes mises en place par les unités éducatives.

CULTURE, ÉQUITÉ ET INCLUSION SOCIALE

Dans cette thématique, les participant·e·s ont identifié comme bonnes pratiques : le programme Barrios de verdad, le Programme d'interculturalité, notamment celui de la médecine traditionnelle, et la récupération des lieux sacrés ; le programme de culture citoyenne, notamment avec les Zèbres ; le programme Culture communautaire vivante et les foires, festivals et événements culturels de la ville qui permettent la rencontre entre les habitant·e·s.



Dans cette thématique, la ville obtient une note de 48 %, légèrement supérieure à la moyenne mondiale, qui se situe à 44 %. La ville obtient en général un niveau intermédiaire dans ce domaine, avec quatre actions au niveau bien développé, quatre au niveau en développement et quatre au niveau embryonnaire.

Les quatre actions identifiées dans la ville comme à un niveau bien développé concernent:

- Le patrimoine culturel (matériel et immatériel) et naturel de la ville (action c), où il a été signalé que la ville dispose d'un inventaire du patrimoine et que des normes de protection sont établies, dans le cadre de la Loi des Cultures. Les participant·e·s soulignent la volonté et les efforts de la municipalité en la matière, même si l'on remarque des difficultés dans l'application et le manque d'une législation nationale; il·elle·s ont également mentionné une mauvaise protection du patrimoine en général. Les participant·e·s ont signalé le manque de mesures de protection du patrimoine immatériel.
- La reconnaissance de l'espace public (par exemple, les rues, places, et autres espaces communs de la ville) comme une ressource clef pour l'interaction et la participation culturelle (action g), où de nombreuses activités culturelles dans l'espace public se détachent, telles que le Programme des activités de plein air, la Longue nuit des musées, le Musée en plein air et les fêtes et les foires en extérieurs.
- L'existence de programmes pour promouvoir le développement et la conservation de l'art public (action i), pour laquelle la ville se distingue avec son programme de fresques et l'encouragement à la création d'art public. Néanmoins, les participant·e·s ont souligné l'absence de protection des œuvres de ce genre.
- La prise en compte de l'accès des citoyen·ne·s à la vie culturelle dans les politiques en matière de transports et mobilité urbaine (action k), pour laquelle a été soulignée la création des Pumakatari (système de transport public), qui s'adaptent, entre autres, aux événements culturels. Les participant·e·s ont tout de même indiqué que certaines zones de la ville n'étaient pas bien desservies par ce système de transport.

La ville obtient un niveau intermédiaire dans guatre actions :

• La reconnaissance explicite de l'importance des ressources et des facteurs culturels dans les plans d'urbanisme (action a), pour laquelle ont été cités certains plans d'urbanisme, tels que le Plan territorial de développement intégral (PTDI) et la vision du plan La Paz 2040, qui tiennent compte de la culture. Les plans locaux d'urbanisme ne semblent toutefois pas l'intégrer. En général, les participant·e·s



ont souligné la difficulté d'effectuer un contrôle et un aménagement efficaces du territoire de la ville, en raison d'une importante croissance informelle, ainsi que d'une mauvaise coordination entre les différents niveaux de gouvernement et au sein même de la municipalité. De même, il ne semble pas exister de plan de transversalité culturelle qui intègre la culture dans tout l'aménagement urbain.

- L'adoption de mesures pour promouvoir le rôle de la culture dans la rénovation des centres historiques et dans les plans de développement territorial, de quartier et de district (action d), où ont été mentionnés en particulier les Programmes de proximité des services urbains (PCU) et les projets de rénovation intégrale des zones de patrimoine. Les participant·e·s ont signalé que l'axe culturel n'était pas assez important au sein du plan global du centre historique de la ville.
- L'existence d'un répertoire des espaces qui, de par leur fonction symbolique, constituent un bien commun pour les habitant·e·s (action h), pour laquelle a été citée la réalisation d'une cartographie culturelle et l'usage des espaces en plein air à vocation culturelle, ainsi que l'inventaire des sites sacrés de la ville (apachetas, etc.), même s'il manque des mesures de protection.
- La participation active de la population à la planification urbaine et à la transformation du territoire (action l), où a été signalée l'existence des Conseils citoyens de planification, qui permettent une certaine participation, même s'il a été précisé que la participation réelle et l'écoute des propositions formulées au sein de ces espaces étaient faibles. Ici se démarque la planification urbaine participative réalisée avec le Programme de proximité des services urbains, ainsi que les ateliers participatifs pour le plan La Paz 2040. Toutefois, la participation à la planification territoriale n'est pas très active ni directe, notamment dans l'aménagement urbain, l'architecture ou l'art public.

La ville obtient un niveau embryonnaire dans quatre actions :

- L'évaluation de l'impact culturel dans les politiques urbanistiques (action b), action pour laquelle il ne semble pas exister de document à proprement parler, même si l'existence de certains instruments de cartographie culturelle a été soulignée, ainsi que des initiatives en ce sens.
- La planification des nouvelles infrastructures culturelles comme éléments d'un écosystème culturel élargi et la prévention de l'impact de leur apparition (action e), pour laquelle les participant·e·s soulignent que les infrastructures culturelles ne sont pas habituellement planifiées dans ce domaine, et qu'elles manquent fortement à La Paz de façon général.



- La notion de paysage (action f), pour laquelle ont été citées l'identification et la protection des sites sacrés, notamment les apachetas transformées en belvédères. Pourtant, il ne semble pas exister de politique générale de protection et de gestion du paysage, qui intègrerait ses aspects naturels et culturels, et les participant·e·s ont fait remarquer une forte destruction du paysage de la ville.
- L'absence de modèle architectural dans la rénovation des édifices existants ou la planification de nouveaux bâtiments (action j), même si l'on remarque un certain encouragement à l'utilisation des techniques traditionnelles de construction.

Dans cette thématique, les participant·e·s identifient comme bonnes pratiques : la Carte du patrimoine culturel ; les rencontres de muralisme pour embellir la ville ; les zones de préservation municipale, bien qu'un recul de ces dernières ait été mentionné ; l'usage de l'espace public dans la ville en général, et plus particulièrement l'appropriation de l'espace public telle que les foires, les festivals et les événements culturels ainsi que les pistes cyclables de promenade ; le programme Barrios de verdad ; le Programme de proximité des services urbains, à l'origine de à 12 nouveaux centres stratégiques dans la ville, avec un accent mis sur le vivre-ensemble, et qui intègre des thématiques culturelles ; et l'identification et la protection des sites sacrés transformés en belvédères.



Pour cette thématique, la ville obtient une moyenne de 24 %, très inférieure à la moyenne mondiale, qui se situe à 43 %. Ce domaine constitue l'une des faiblesses de La Paz, car elle y obtient l'une de ses notes les plus faibles et elle s'y situe globalement à un stade embryonnaire. Parmi les actions évaluées, la ville n'en affiche aucune au niveau bien développé, deux actions ont été situées au stade en développement et neuf au niveau embryonnaire.

La ville obtient un niveau intermédiaire dans deux actions, notamment :

- L'existence de politiques et programmes permettant aux acteur-rice-s culturel·le-s de participer aux réseaux de coopération internationale (action k), pour laquelle a été cité le Programme de circulation prévu dans la Loi des Cultures, ainsi que les échanges créés dans le contexte du projet de La Paz Capitale Ibéroaméricaine de la Culture 2018, et en général, par les réseaux internationaux dans lesquels la municipalité est intégrée.
- La participation des institutions culturelles aux débats sur l'information et la connaissance (action i).

La ville affiche un stade embryonnaire dans les neuf actions restantes de cette thématique :

- Il faut souligner que la ville obtient des notes très basses majoritairement en raison du contexte politique national pour toutes les actions liées à la liberté d'expression, y compris la liberté d'expression artistique, la liberté d'opinion et d'information (action a) ; les mécanismes d'observation de ces libertés (action b) ; l'accès à une information libre et pluraliste (action c) ; et la pluralité des opinions dans les moyens de communication (action d). On remarque une situation inquiétante quant au respect de la liberté d'expression et des libertés politiques, ainsi qu'un fort contrôle des moyens de communication, dans un contexte politique très tendu et polarisé, avec une forte pression du gouvernement central et des mouvements sociaux affiliés. Concernant ce point, il est important de signaler que par opposition à la situation, la Municipalité de La Paz a jeté des ponts qui vont au-delà des politiques partisanes, et qui tendent plutôt à promouvoir les libertés d'expression : elle a notamment veillé à la reconnaissance des acteur rice s du domaine culturel et artistique. Et c'est justement au vu de ce contexte et de cette situation que la gestion culturelle de la ville de La Paz devient une référence au niveau national.
- La ville obtient également une évaluation au stade embryonnaire dans les actions liées à l'existence de systèmes d'observation, recherche ou analyse de la réalité



culturelle (action e); dans l'analyse des obstacles entravant l'accès et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication dans une finalité culturelle (action f); et l'analyse de la relation entre les processus culturels de base et l'innovation sociale (action g). Dans ce domaine, un compte satellite générique est mis à disposition pour les pays sud-américains pour l'économie culturelle et plusieurs activités de mesures ont été effectuées, qui ont permis d'obtenir des données et informations, telles que la cartographie culturelle de La Paz, les Journées culturelles, les enquêtes auprès des habitant·e·s et certaines études ponctuelles effectuées par des organismes internationaux. Toutefois, on remarque un manque généralisé dans les systèmes d'information et de suivi du domaine de la culture. Il faut tenir compte du fait que la Loi des Cultures a prévu la création de l'Observatoire des Cultures de la Municipalité de La Paz, une instance chargée de concentrer, élaborer, systématiser et fournir des informations sur les cultures, les arts et le patrimoine culturel ; observatoire dont la constitution est soutenue par la Direction de recherche et d'information municipale liée au Secrétariat de planification qui a les compétences et l'expérience nécessaires à l'identification et au développement d'indicateurs. De même, l'Unité du patrimoine immatériel et investigation culturelle constitue une instance qui encourage la génération de connaissances, outre le fait de considérer que le Plan municipal des cultures et arts en design, en vertu de la Loi, devra établir une ligne d'action destinée à la recherche.

• Dans le domaine des formes de création, production et distribution numériques (action h), les participant·e·s ont souligné l'existence d'« incubateurs et pépinières numériques », espaces d'incubation pour la production numérique culturelle, ainsi que le processus actuel de numérisation des archives et photos de la ville. D'autre part, des ateliers de formation ou de sensibilisation sont dispensés aux professionnel·le·s de la culture sur les implications culturelles, sociales et économiques des formes existantes ou émergentes d'accès et de reproduction culturelle (par exemple, copyright, copyleft, accès ouvert, etc.) (action j). Néanmoins, de manière générale, ces projets et programmes apparaissent encore comme naissants.

Pour cette thématique, les participant·e·s ont identifié comme bonne pratique les extensions culturelles des universités.



Pour cette thématique, la ville obtient une moyenne de 55,50 %, très supérieure à la moyenne mondiale, qui se situe à 37 %. Cette thématique constitue l'un des points forts de la ville, car elle y obtient l'une de ses notes les plus élevées. Parmi les actions évaluées, la ville affiche un niveau bien développé dans cinq actions, un niveau en développement pour trois actions et trois actions au niveau embryonnaire.

Les cinq actions identifiées dans la ville comme à un niveau bien développé concernent :

- L'adoption d'une politique culturelle basée sur l'Agenda 21 de la culture et Culture 21 : Actions (action a), avec l'adoption de la Loi des Cultures et le plan La Paz 2040.
- La génération d'espaces permanents de concertation, négociation et régulation des objectifs et méthodes, avec la participation de tou·te·s les acteur·rice·s impliqué·e·s (action d), dans le cadre du Conseil citoyen de planification des cultures et des arts (« Concipculta »), ainsi que les Journées culturelles et plusieurs programmes, tels que Barrios de verdad.
- Le développement d'une perspective de genre dans les programmes et les institutions culturelles (action f).
- La participation des citoyen·ne·s à la gestion des installations, programmes ou événements culturels (action g), où la ville se démarque en particulier par la grande implication de la société civile aux actions culturelles, par exemple lors des festivals co-gérés et co-créés avec la municipalité, tout comme la Politique « Democratizarte », qui favorise la participation à la gestion des espaces culturels.
- La reconnaissance et le soutien aux pratiques de gestion qui expriment la culture locale et se développent autour des biens communs (action h), pour laquelle a été citée l'appropriation par les habitant·e·s des espaces publics, rues, places, etc., et des biens communs, tout comme le programme « Habitarte », qui encourage la co-gestion entre voisin·e·s et collectifs culturels dans les espaces communaux. Les participant·e·s ont également cité le droit des artistes à utiliser les espaces inexploités dans la ville.

La ville obtient un niveau intermédiaire dans trois actions, à savoir :

• L'existence d'une instance participative publique dont la mission est en relation avec la politique culturelle locale et qui inclut les acteur·rice·s public·que·s, civiques et privé·e·s (action c), où a été mentionnée la création du Concipculta et son institutionnalisation par la Loi des Cultures. Toutefois, les participant·e·s ont cité des difficultés de fonctionnement et une faible participation, ce qui attribue un niveau intermédiaire avancé à cette action.



- Les institutions culturelles rendent des comptes et évaluent de manière transparente le service public qu'elles réalisent (action e), action pour laquelle les participant·e·s soulignent que la reddition de comptes s'effectue en fin de projet ou programme et qu'il existe peu de contrôle et participation lors de la mise en œuvre. D'autre part, il semble exister un certain manque d'évaluation du service public qui est réalisé.
- L'existence d'une plateforme ou réseau d'organisations de la société civile qui inclut les citoyen·ne·s et les acteur·rice·s culturel·le·s de tous les secteurs (action i), pour laquelle a été citée la présence de plusieurs réseaux de ce type, tels que le tissu de Culture communautaire vivante, par exemple. Ces réseaux ne sont toutefois pas réunis sur une plateforme commune.

Enfin, la ville a été située à un stade embryonnaire dans trois actions, notamment :

- L'existence de plans culturels locaux et/ou à l'échelle du quartier ou du district (action b), pour laquelle a été signalée l'existence d'une politique de décentralisation culturelle, mais qu'en général, il n'est pas fréquent de renforcer le niveau local ou planifier selon une logique ascendante, depuis « le bas ». Des planifications par macro-districts sont réalisées mais depuis le niveau central, en coordination avec l'échelle locale. D'autre part, les Associations d'habitant·e·s ne semblent pas disposer d'une planification culturelle locale ni de tenir compte de la culture, même si il est recommandé d'y consacrer 2 % du budget des POA (plans opérationnels annuels) de quartier.
- Les mesures pour renforcer les ONG, les associations professionnelles ou les syndicats du domaine de la culture (action j), pour laquelle des initiatives naissantes ont été citées.
- L'existence de cadres permanents pour la répartition des responsabilités ou la collaboration entre les gouvernements local, régional et national (action k), pour laquelle a été signalée une collaboration très faible entre les niveaux de gouvernement municipal et national, surtout pour des raisons politiques, et les participant·e·s ont souligné le manque de mécanismes de répartition des compétences entre ces niveaux de gouvernement.

D'autre part, et de façon plus interne, il·elle·s ont remarqué un problème de coordination et de communication au sein même de la municipalité, qui semble affecter la gestion de la culture. Les collaborations internes semblent surtout dépendre des personnes et il n'existe pas de mécanismes de coordination et de collaboration internes entre les départements municipaux. Le modèle de planification et d'évaluation apparaît comme inadéquat pour consolider une action interne transversale et coordonnée. Pour mieux comprendre la situation, il faut savoir que l'administration publique au niveau local en Bolivie implique le transfert de multiples compétences à la gestion municipale et la prise en charge des demandes citoyennes grandissant en nombre vertigineux ces dernières années a généré des difficultés dans l'application de mécanismes de coordination existants au sein de la municipalité de La Paz.

GOUVERNANCE DE LA CULTURE

Dans cette thématique, les participant·e·s ont identifié comme bonnes pratiques : le programme Barrios de verdad ; la création du Concipculta ; les programmes de culture citoyenne, notamment les Zèbres ; le programme La Paz Lit pour la plateforme qu'il offre entre la municipalité et d'autres institutions, ainsi qu'avec des organismes privés et de la société civile ; la Loi des Cultures, les Journées culturelles et le plan La Paz 2040 pour le renforcement institutionnel, ainsi que l'implication et l'engagement municipal dans la culture ; les réseaux interinstitutionnels des habitant·e·s de quartier ; la Loicadre de contrôle social et participation citoyenne sur la participation citoyenne et la co-gestion ; les programmes de Culture communautaire vivante et le « Telarte » ; les 21 concours municipaux de culture ; et l'autonomisation des citoyen·ne·s lors des événements culturels.

CONCLUSIONS



- Dans la thématique des droits culturels, La Paz développe une action particulièrement remarquable dans l'interculturalité, la diversité culturelle et les droits culturels indigènes, par exemple avec plusieurs programmes sur l'interculturalité et le patrimoine immatériel, ainsi que sur la médecine ou les fêtes traditionnelles. De fait, la Loi des Cultures et le Secrétariat des cultures considèrent « les cultures » au pluriel, ce qui se manifeste concrètement dans leurs programmes et actions culturelles.
- Dans la thématique de la gouvernance de la culture, les actions de La Paz en matière de participation citoyenne constituent également des pratiques exemplaires, notamment avec la création du Conseil citoyen de planification des cultures et des arts (Concipculta), les Journées culturelles et la cogestion avec la société civile. Il convient également de signaler les efforts déployés par la municipalité dans le renforcement institutionnel et dans la professionnalisation des services du domaine de la culture. L'adoption de la Loi des Cultures constitue ici un instrument clé pour cette structuration de l'action culturelle institutionnelle, mais aussi un engagement envers une vision transversale de la culture et le respect des droits culturels.
- Pour la thématique Culture, équité et inclusion sociale, La Paz développe des programmes très originaux, en particulier de culture citoyenne comme avec les « Zèbres », des éducateur·rice·s urbain·e·s qui circulent déguisé·e·s en zèbres dans les rues de la ville. L'action à destination des quartiers et des zones périphériques de la ville mérite également d'être soulignée, ainsi que la multitude de fêtes et activités culturelles dans l'espace public, qui fournissent des espaces de vie et de rencontre importants pour les citoyen·ne·s.



Les aspects qui pourraient requérir davantage d'attention par la suite, et pour lesquels La Paz pourrait tirer parti d'exemples d'autres villes se retrouvent dans les thématiques suivantes, pour lesquelles la ville obtient ses notes les plus faibles :

• « 5. Culture et économie » : il est recommandé de continuer et intensifier le travail entamé dans ce domaine, car les moyennes de cette thématique ont été particulièrement basses. Dans cette thématique, il faudrait adopter une perspective spécifique et adaptée à la réalité et aux nécessités du secteur culturel.

CONCLUSIONS

- « 8. Culture, information et connaissance » : ici, il est recommandé d'entreprendre un travail de renforcement des instruments de suivi culturel et de bâtir un système d'analyse et d'indicateurs dans la ville qui permette de mieux envisager la réalité et l'état de la situation, afin d'orienter les actions dans la culture de façon mieux adaptée aux nécessités locales. Cet aspect constitue un manque généralisé dans la ville, ce qui se reflète non seulement dans cette thématique, mais également dans d'autres thématiques de l'évaluation. D'autre part, il pourrait être pertinent d'expliciter les objectifs transversaux des programmes culturels pour pouvoir mesurer et consolider leur portée, par exemple en matière d'inclusion sociale ou de sécurité publique. Enfin, dans le domaine de la liberté d'expression et de la pluralité des moyens de communication, on propose d'engager une réflexion sur la manière de répondre à ces défis et contrecarrer cette situation nationale complexe, notamment en matière de liberté d'expression artistique.
- « 4. Culture et environnement » : dans ce domaine, il existe une série d'activités autour de la culture andine, de la gastronomie et des savoirs traditionnels, ainsi que sur les sites sacrés qui pourraient être intensifiées et constituer un axe de travail plus important.



D'autre part, en fonction des résultats de l'autoévaluation, des problématiques vécues par La Paz, mais aussi des propositions de travail formulées par les participant·e·s, différentes mesures sont suggérées dont il faudrait particulièrement tenir compte :

Dans le domaine de la gouvernance territoriale et de l'inclusion sociale, il serait pertinent de renforcer l'action vers les quartiers et les zones périphériques de la ville. Sous certains aspects, la planification culturelle apparaît comme centralisée et ne favorise pas nécessairement l'action locale émergeant des quartiers mêmes. La réalisation de plans culturels locaux et le renforcement institutionnel des quartiers semblent importants pour stimuler l'action culturelle dans toutes les zones de la ville, encourager les expressions et identités locales, mais aussi renforcer la stabilité institutionnelle des actions de la culture au sein de la municipalité. Le programme Barrios de verdad fait preuve de résultats très intéressants et pourrait constituer une base sur laquelle forger une gouvernance locale de la culture et lancer une action plus décentralisée. D'autre part, un manque important a été remarqué dans les infrastructures culturelles de façon générale à La Paz, et les maisons communales, comme les espaces publics des quartiers pourraient être mieux utilisés. Il est recommandé ici d'intensifier les projets de création participative avec les habitant·e·s car c'est dans la participation active à la création culturelle qu'on observe les changements les plus importants et les transformations sociales.

CONCLUSIONS

- Dans le domaine de la gouvernance, il a été souligné plusieurs fois la nécessité d'une stratégie transversale et globale qui intègre la culture aux autres secteurs et qui réunisse et relie tou·te·s les acteur·rice·s de la culture et des autres secteurs entre eux/elles ; en particulier les acteur·rice·s qui travaillent dans l'éducation, l'économie, l'inclusion sociale, l'aménagement territorial ou l'environnement. De même, il pourrait être pertinent d'entamer une réflexion pour stimuler la logique de co-gestion et de co-responsabilité avec la société civile, ainsi qu'avec les autres acteur·rice·s public·que·s, privé·e·s, et les autres institutions du territoire. Certaines villes adoptent par exemple une Charte de coopération culturelle (Lyon, France), ou une Déclaration conjointe (Vaudreuil-Dorion, Canada) afin d'établir de façon horizontale une vision partagée et des actions coordonnées et cohérentes avec les autres acteur·rice·s du territoire. Cette construction horizontale interinstitutionnelle peut permettre de générer un mouvement et une dynamique partagée entre divers acteur·rice·s qui offre de la stabilité à long terme, indépendamment des changements politiques.
- Enfin, le problème de coordination et de communication interne à la municipalité
 a été souligné, car il semble affecter l'action transversale en matière de culture.
 Il serait crucial de renforcer les mécanismes internes de coordination et de
 collaboration entre le Secrétariat des cultures et les autres départements.



ACTEURS DE L'ATELIER 'VILLE PILOTE'

NOM - PRÉNOM	POSTE
Droits culturels / Cultu	ıre, Équité et Inclusion Sociale
Edwin Mendez	Unité de folklore, Secrétariat municipal des Cultures
Sergio Rios	Responsable du Musée Interactif Mémoire et Future Secrétariat municipal des Cultures
Mabel Franco	Chef de l'Unité des Espaces Scéniques Municipaux Secrétariat municipal des Cultures
Loretta Valle	Unité des Bibliothèques Municipales, Secrétariat municipal des Cultures
David Mendoza	Technicien, Direction du Patrimoine Culturel, Secrétariat municipal des Cultures
Vida Tesdesqui	Technicien, Direction du Patrimoine Culturel, Secrétariat municipal des Cultures
Ely Arana	Technicien, Direction du Patrimoine Culturel, Secrétariat municipal des Cultures
Fanny Segurondo	Conseillère juridique de la SMC, Secrétariat municipal des Cultures
Eusebio Clares	Technicien, Interculturalité, Secrétariat municipal des Cultures
Renato Bustamante	Direction de la gestion sociale, Mairie du district d'Hampaturi
Ana Apaza	Direction de la gestion sociale, Mairie du district de Zongo
Marcelo Fernandez	Conseiller municipal, Conseil municipal de La Paz
Cristian Pereira	Direction des hôpitaux municipaux, Secrétariat Municipal de la Santé
Elisa Rada	Direction des sports, Secrétariat Municipal de la Santé et des Sports
Victor Orozco	Direction des Politiques d'Égalité
Maria Elena Avila	Cheffe d'Unité, Programme pour les quartiers et communautés
Shirley Antequera	Unité de Développement Humain, Mairie périphérique
Mario Rodriguez	Représentant, Wayna Tambo
Iveth Saravia	Inti Phajsi
Jimmy Gira	Représentant, CONCIPCULTA
Jhonatan Arancibia	Mouvement LGTB
Carlos Avila	Représentant, Cordon de ouro

Francisco Bueno	Représentant, Inti watana
Margarita Velarde	Représentant, Société des Auteurs
Freddy Ayala Ramos	Représentante, FEDEMENAT
Victor Machaca	Président, CODEMETRA
Zacarias Bautista	AMAUTA, AMAUTA- CIAT
Ana Choque	Strio Salud CODENAT, Strio Salud CODENAT
Peggy Martinez	FEDEMENAT, Strio de Salud

Suzette Gumiel	Secrétariat municipal de la planification du développemen
Cecilia Rita de Bonadona	Directora de competitividad y emprendimiento, Secrétariat municipal du développement économique
Álvaro Medrano	Chef de l'Unité pour l'entrepreneuriat et l'innovation, Secrétariat municipal du développement économique
Veronica Puerta	Chef de l'Unité d'Éducation urbaine, Secrétariat municipal pour l'éducation et la culture citoyenne
Daphne Soria	Secrétariat municipal pour la sécurité citoyenne
Victoria Padilla	Secrétariat municipal de la mobilité
Ximena Monica Pacheco	Directrice du patrimoine culturel, Secrétariat municipal des Cultures
Viviana Saavedra	Cheffe de l'Unité de soutien des initiatives artistiques et culturelles, Secrétariat municipal des Cultures
Luz Eliana Castillo	Cheffe de l'Unité pour le patrimoine immatériel et la recherche culturelle, Secrétariat municipal des Cultures
Danilo Montoya	Analyste technique - dpc, Secrétariat municipal des Cultures
Cristina Garron	Unité de soutien à la production artistique, Secrétariat municipal des Cultures
Nicolas Huallpara	Chef de l'Unité de promotion du folklore et des arts populaires, Secrétariat municipal des Cultures
Rolando Saravia	Gérent du programme école-atelier La Paz, Secrétariat municipal des Cultures
Enrique Claros	Unité de soutien à la production artistique, Secrétariat municipal des Cultures
Miriam Miranda	Unités des bibliothèques, Secrétariat municipal des Cultures
Elba Chirinos	Udh, Subalcaldia de hampaturi
Ivan Zabala	Consejo municipal
Miriam Salcedo	Responsable du Musée tambo quirquincho, Secrétariat municipal des Cultures
Veronica Rodriguez	Responsable du Musée murillo, Secrétariat municipal des Cultures
Silvana Gonzales	Directrice du développement social
Micol Balderrama	Analyste administrative, Secrétariat municipal des Cultures
Ericka Valencia	Chargée de Communication, Chambre Nationale du Commerce
Cesar Cordova	Directeur, Organization des États Ibéroaméricains en Bolivie

Norma Campos	Directrice, Fondation Vision Culturelle
Leonel Francese	Manager culturel - Théâtre et cinéma
Victoria Guerrero	Cinéaste et communicante sociale
Mario Rodriguez	Responsable, Cultura Viva Comunitaria
Silvya Fernandez	Économie collaborative, TELARTES
Ivan Nogales	Directeur, Compa - CVC
Michael Maldonado	Anthropologue - Association des producteurs de l'Audiovisuel
Susana Machicado	Manager, Marchés culturels
Martha Revollo	Centre culturel espagnol
Melissa Herrera	Responsable, UMSA - Culture.
Mónica Chacón	Prof. Tourisme
Francisco Bueno	Escribo

Fernando Lozada	Responsable de la Maison du Poète, Secrétariat municipal
T erriando Euzada	des Cultures
Marcelino Osco	Responsable de la Formation Universitaire de l'École- Atelier de Restauration Secrétariat municipal des Culture
Virginia Piérola	Planification stratégique et éducation de l'Unité de Formation Artistique et Culturelle, Secrétariat municipal des Cultures
Luz Castillo	Chef de l'Unité de Recherche sur le Patrimoine Culturel Secrétariat municipal des Cultures
David Mendoza	Chef de l'Unité de Recherche sur le Patrimoine Culturel Secrétariat municipal des Cultures
Viviana Saavedra	Chef de l'Unité de soutien aux initiatives citoyennes Secrétariat municipal des Cultures
Silvia Estensoro	Responsable de la formation en gestion municipale École de managers municipaux
Gustavo Ríos	Responsable, Secrétariat Municipal du Développement Économique
Wara Vilaseca	Responsable des processus de formation artistique (CARES Secrétariat Municipal d'Éducation et de Culture Cioyenne
Cecilia Huanca	Programme pour les quartiers et communautés
Ronald Siles Ticona	Gérant du Programme de l'Institut pour la Jeunesse, Secrétariat Municipal du Développement Social
Ines Aramayo	Unité pour le Handicap, Secrétariat Municipal du Développement Humain
Miriam Villarroel	Consultant PCDHC, Conseil Municipal
Jenny Veliz	SMECC
Ivan Zabala	Conseil Municipal
Willians Trujillo	Maire du district Hampaturi
Mario Rodríguez	Représentant, Centre Culturel Huayna Tambo
Víctor Hugo Angulo	Représentant, Concipculta

Patrimoine, Diversité et	Créativité / Culture et Économie
Mariana Ruiz	Représentante Académie Bolivienne de Littérature Infantile
Fanny Segurondo	Conseillère légale, Secrétariat municipal des Cultures
Fernando Ballesteros	Conseiller Stratégique, Secrétariat municipal des Cultures
Viviana Saavedra	Chef - Unité de Soutien à la Production Artistique et Culturelle, Secrétariat municipal des Cultures
Ximena Pacheco	Directrice du Patrimoine Culturel, Secrétariat municipal des Cultures
Mónica Reyes	Directrice des Espaces Culturels Municipaux, Secrétariat municipal des Cultures
Vania Coronado	Chef de l'Unité des Musées Municipaux, Secrétariat municipal des Cultures
Rosario Villanueva	Technicien DMG Direction Municipale de la Gouvernance
Carlos Moreira	Responsable de l'Aire de Rédaction, Agence Municipale pour le Développement Touristique La Paz Merveilleuse
Silvia Sánchez	Chef de l'Unité des Diversités sexuelles, Secrétariat municipal du Développement Social
Ledy Suárez	Jefa de Unidad de Peronas de Adultas Mayores, Secrétariat municipal du Développement Social
Suzette Gumiel	Secrétariat Municipal pour la Planification du Développement
Kathya Salazar Peredo	Concejala Municipal de La Paz, Conseil Municipal de La Pa
Nicolas Huallpara	Secrétariat municipal des Cultures
Pelagio Pati	Secrétariat municipal des Cultures
Noreen Guzmán de Rojas	Secrétariat municipal des Cultures
Remigio Ortega	Secrétariat municipal des Cultures
Marcelo Fernandez	Conseil Municipal
Fernando Lozada	Secrétariat municipal des Cultures
Ana Mamani	Mairie du district d'Hampaturi
Jaime Gira	Representante, Association Bolivienne des Acteurs ABDA - La Paz
Rodrigo Campos	Presidente, Association Bolivienne des Artistes Plastiques La Paz - ABAP
Rios	Sec. Conflicto, Association Bolivienne des Artistes Plastiques La Paz - ABAP
Eliazar Loza	Association Bolivienne des Artistes Plastiques La Paz - ABAP
Yasmani Espejo	Association Bolivienne des Artistes Plastiques La Paz - ABAP
Gabriel Fernandez	Secretario Culturas, FENAENA
Fabiana Huanca	SOACOF
Araceli Zubieta	SOACOF
Francisco Bueno	Escribo
Pedro Lima	Presidente, Président du Comité de Voisins de Villa Copacabana
María Elena Avila	Pbcu

Culture et environnemer	nt / Culture, Planification Urbaine et Espace Public
Aida Maria Rada Hervas	Technicien de l'Unité de Planification urbaine et rurale, Secrétariat municipal pour le planification du développemen
Victoria Padilla	Secrétariat Municipal de Mobilité
Paola Villegas Ovando	Directrice, Programme des Centralités Urbaines
Nicolas Delgado	Responsable Casa Distrital Jaime Saenz, Secrétariat Municipal des Cultures
Ramiro Atahuichi	Secrétariat municipal des Cultures
Rolando Saravia	Secrétariat municipal des Cultures
Edwin Mendez	Secrétariat municipal des Cultures
Miguel Ricardo Torrico Pacheco	Analyste technique du Patrimoine archéologique, Secrétariat municipal des Cultures
Sergio Ríos	Chargé PIPIRIPISecrétariat municipal des Cultures
Constantino Choque	Secrétariat municipal des Cultures
Patricia Vasquez	Secrétariat municipal des Cultures
Cristina Garron	Secrétariat municipal des Cultures
Luis Aleman	Secrétariat municipal des Cultures
Ivan Zabala	Conseil Municipal
Juan Francisco Bedregal Villanueva	Architecte, Maître de Conférence, Université Mayor de San Andrés
Karina Aranda	SALP
Carlos Aguirre	SALP
Wilma Balvoa	
Freddy Santalla	Secrétaire à la Culture, JVSB
Francisco Bueno	Escribo
Roberto Rojas	Directeur, Aires protégés



CONTACT

Pour favantage d'informations sur cet exercice, veuillez s'il-vous-plaît contacter:



Municipalité de La Paz – Secrétariat des Cultures

Email: <u>lapazculturas@lapaz.bo</u> Web: www.lapaz.bo/culturas



Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) - Commission culture

Email: info@agenda21culture.net Web: www.agenda21culture.net









